

N/Réf. : SB/AM/ N°159/2018

Abidjan, le 09 août 2018

Objet : Levée de la suspension du « Tiers Payant »

A

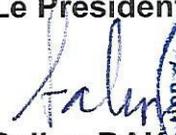
**Mesdames & Messieurs les Directeurs Généraux
des Sociétés d'Assurances pratiquant la Branche
Santé**

Mesdames, Messieurs,

Suite à la rencontre de ce jour sous l'égide du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, et après analyse de la situation qui prévaut en ce moment entre les Sociétés d'Assurances et les Prestataires de soins de santé que sont l'Association des Cliniques Privées de Côte d'Ivoire (**ACPCI**) et le Syndicat National des Médecins Privés de Côte d'Ivoire (**SYNAMEPCI**), et au regard des engagements réciproquement souscrits, **l'ASA-CI** vous informe ainsi que tous les assurés et bénéficiaires de couverture santé **de la levée à compter de ce jour 09 août 2018, de la mesure de suspension du système d'assurance « Tiers Payant ».**

Veillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président


Saliou BAKAYOKO



Ampliation :

- Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la promotion des PME
- Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
- Conseil National de lutte contre la vie chère
- Conseil National de l'Ordre des Médecins de Côte d'Ivoire
- Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes
- ACPCI
- SYNAMEPCI
- GRAS SAVOYE
- MCI CARE
- ASCOMA
- ANCARCI